



L'an deux mille vingt et un le 18 du mois de novembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 13 octobre, sous la présidence de monsieur Nicolas LE GUERNIGOU

Présents : M. RENKES David – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude – M. BARTHELEMY Philippe
M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe – Mme
MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert - M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique
– M. FEGER Serge – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. MORESE Yannick – M.
FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER
Bernard

Mme RAMPON Catherine – M. HENCK Dominique – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony
Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique
-M. MATHIEU Denis – M. VICNENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric – Mme HUART Sonia -

Procurations : M. LAPOINTE Denis à M. MATHEY Dominique – M. RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMY
Philippe – Mme MOUGEOT Colette à M. BECKER Bernard – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme MARCHAL
Astrid à M. VINCENT Yvon – Mme CHERY Chantal à M. L'HUILLIER Nicolas -

Excusé(s) : M. BRIDARD Franck – M. IEMETTI Jean Marc – M. THOMAS Claude – M. COLOMBI Philippe

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait **43 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 6

Excusés : 4

Votants :

Date d'affichage : 23 novembre 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 43

Contre :

Absentions :

CT/PR

06/11/2021

FINANCES

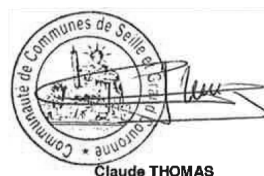
Budgets annexes SPANC et Déchets Ménagers - Autorisation donnée au Président de signer tous les documents utiles à l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances, précise le principe d'autonomie financière des budgets annexes.

Aussi, afin de couvrir les besoins ponctuels de trésorerie des budgets gestion des déchets ménagers et SPANC, et ainsi de maîtriser les flux financiers et permettre un assouplissement des rythmes de paiement en raison du décalage entre l'encaissement des recettes des factures émises en janvier pour le second semestre N-1 et le paiement des factures fournisseurs du dernier trimestre N-1, il convient de contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie ».

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'autoriser** l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget gestion des déchets ménagers à hauteur de 150 000 €
- **D'autoriser** l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget SPANC à hauteur de 10 000 €
- **D'autoriser** le Président à signer l'arrêté de mise en place d'une ligne de trésorerie qui précisera son montant, son taux et sa durée
- **D'autoriser** le Président à procéder à la consultation d'organismes bancaires, de choisir l'offre et à signer le contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie
- **D'autoriser** le Président à effectuer les tirages et remboursement dans les conditions prévues au contrat.



CLAUDE THOMAS
2021.11.24 11:16:56 +0100
Ref:20211123_113802_1-1-O
Signature numérique
le Président

Claude THOMAS